

Rodez, le 20 janvier 2023

Arrêté relatif à la composition de la commission départementale d'action sociale de l'Aveyron

**Pour le recteur d'académie,
et par délégation,**

**l'inspectrice d'académie, directrice académique des services départementaux de l'Education
nationale de l'Aveyron.**

VU la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
notamment articles 8 bis et 9, ensemble la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant
dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2006-21 du 06/01/2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels
de l'Etat ;

VU le décret n°2012-16 du 05/01/2012 relatif à l'organisation académique ;

VU l'arrêté du 7 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale,
des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action
sociale ;

VU le décret du 1^{er} novembre 2021, nommant madame Claudine LAJUS, inspectrice d'académie,
directrice académique des services départementaux de l'Education nationale de l'Aveyron ;

VU l'arrêté ministériel du 15 juin 2022 nommant monsieur Manuel POUJOLS, secrétaire général des
services départementaux de l'Education nationale de l'Aveyron ;

VU les propositions présentées par les organisations syndicales et la mutuelle générale
De l'Education nationale ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2022 relatif à la composition de la commission départementale de l'action
sociale (CDAS) ;

Vu les résultats aux élections des représentants des personnels au comité social d'administration
spécial départemental de l'Aveyron, scrutin du 8 décembre 2022.

ARRETE

Article 1 :

A compter du 20 janvier 2023, la commission départementale de l'action sociale (CDAS)
du département de l'Aveyron est ainsi composée :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Membres titulaires

- Madame Claudine LAJUS, présidente
Inspectrice d'académie, directrice académique des services départementaux de
l'Education nationale de l'Aveyron

- Monsieur Michel MASTROPIERI
Principal de collège

Membres suppléants

- Monsieur Manuel POUJOLS
Secrétaire général de l'Education nationale de l'Aveyron
- Madame Caroline FERAL-SOULIE
Principale de collège

REPRESENTANTS DES FEDERATIONS DE FONCTIONNAIRES :

Membres titulaires

FSU (3 titulaires, 3 suppléants)

Madame Elsa BOUTONNET
Professeure des écoles

Madame Céline PETIT
Professeure

Monsieur Michel NARANJO
Professeur agrégé

Membres suppléants

Madame Valérie TAVERNIER
Professeure des écoles

Madame Julie BERNAT
Professeure des écoles

Monsieur Sylvain LAGARDE
Professeur agrégé

Membres titulaires

UNSA (2 titulaires, 2 suppléants)

Monsieur Simon BORIES
Professeur des écoles

Monsieur Sébastien LE GALL
Professeur des écoles

Membres suppléants

Monsieur Thierry DOUZOU
Professeur des écoles

Madame Sophie HERAN
Professeure des écoles

REPRESENTANTS DE LA MGEN : (5 titulaires, 5 suppléants)

Membres titulaires

Madame Cécile ALCARAZ
Directrice

Monsieur Bruno GINISTY
Président

Madame Anne PASCAL
Membre du comité départemental de la section

Madame Marie-José BOUSQUET
Membre du comité départemental de la section

Monsieur Sylvain VARIER
Membre du comité départemental de la section

Membres suppléants

Madame Elodie PICAROUGNE
Déléguée MGEN de la section

Madame Victoria BOUYSSI
Membre du comité départemental de la section

Madame Emmanuelle INTSABY
Membre du comité départemental de la section

Monsieur Thierry FOURNIER
Membre du comité départemental de la section

Monsieur Thierry POUSSINES
Membre du comité départemental de la section

Article 2 :

Les membres de la commission sont nommés pour une période de 4 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 :

En cas d'empêchement de la Présidente, Monsieur Manuel POUJOLS, secrétaire général de l'Éducation nationale de l'Aveyron, assure son remplacement.

Article 4 :

Une commission restreinte pourra être constituée afin de se réunir dans l'urgence entre deux sessions de la commission départementale.

Article 5 :

Le présent arrêté remplace l'arrêté du 20 septembre 2022.

Article 6 :

Le secrétaire général de l'Éducation nationale de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Aveyron est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur, et par délégation,
l'inspectrice d'académie, directrice académique
des services départementaux de l'Education
nationale de l'Aveyron


Claudine LAJUS

